

## Mes cadeaux de Noël!



### Mot de la présidente

Il me semble incroyable que la rentrée soit déjà loin derrière nous! Cet automne devait être pour moi un moment d'appropriation. Ouf! Ce fut un tourbillon incessant de nouveaux défis à relever!

Il faut mentionner que d'approviser la nouvelle Entente nationale 2023-2028 est très exigeant autant pour nous les dirigeants syndicaux, qui faisons face à une toute autre interprétation des nouveaux textes de la part de la partie patronale, que pour les personnes déléguées qui ont à assimiler plusieurs modifications et ajouts afin de bien répondre aux questions des enseignantes et des enseignants de leur établissement. Rassurez-vous, l'équipe du SERV prend le temps de vulgariser ces changements lors des assemblées des personnes déléguées. L'expression *Un éléphant se mange par petite bouchée* prend tout son sens dans la situation actuelle! Les deux morceaux les plus indigestes sont d'abord les sommes non dépensées de l'annexe 69 qui permettraient l'engagement d'une ressource additionnelle à demi-temps pour les groupes ordinaires du préscolaire 5 ans ayant le plus grand nombre d'élèves. Cela représente 25 classes à 19 élèves et une classe à 20 élèves qui attendent toujours cette aide additionnelle. De plus, les sommes de l'annexe 72 servant à compenser les autres tâches professionnelles réalisées à l'extérieur de notre amplitude quotidienne ne sont pas utilisées, car le centre s'entête à limiter le paiement aux activités organisationnelles imposées par la direction. Le texte mentionne bien que ces autres tâches professionnelles (ATP) doivent être réalisées sur une base volontaire et notamment pour de la formation.

En cette période de festivités, il faut nommer les nombreux petits gains ou avancées qui figurent comme des cadeaux sous mon sapin syndical!



En octobre, 481 enseignantes et enseignants ont reçu un montant entre 6,27 \$ et 41,23 \$ afin de compenser pour la convocation en TEAMS le dimanche 23 mai 2021. Au total, le centre a dû déboursé un montant 10 989 \$, car il n'a pas respecté l'amplitude quotidienne de travail.



Le centre a démontré une ouverture de revoir le temps reconnu dans les ATP pour les enseignants en insertion professionnelle afin de ne pas pénaliser les enseignantes et les enseignants qui ont un contrat en mai ou juin. De cette façon, chacune et chacun pourra bénéficier de cette mesure pendant vingt mois et non douze ou même quatre mois!



Le centre a accepté notre demande d'ajouter les enseignantes mentores du programme local ainsi que les maitres de stage accompagnant un stage en situation d'emploi à l'entente rareté pour l'accompagnement d'une enseignante ou d'un enseignant non légalement qualifié.



À la suite d'une démonstration explicite de la lourdeur de la tâche des suppléants occasionnée par l'obligation de faire la surveillance des récréations, du non-respect des clauses suivantes :

6-7.03 A)

*Cette rémunération correspond à une période de suppléance assignée de 60 minutes et est ajustée au prorata de la durée de la tâche éducative de l'enseignante ou l'enseignant remplacé.*

8-7.11.01

*En cas d'absence d'une enseignante ou d'un enseignant, le remplacement est assuré par une enseignante ou un enseignant...*

Nous avons rappelé au centre l'importance d'être attractif en privilégiant des conditions de travail avantageuses et non abusives.

Le centre a accepté de revoir leur position. Nous aurons un suivi au prochain comité de relation de travail (CRT) au mois de février ou plus rapidement.



À la suite de plusieurs interventions de notre part qui illustraient les différentes problématiques du système CAR, le centre démontre une ouverture afin d'améliorer ce système. À suivre...



Le SERV reçoit maintenant les déclarations d'évènement toutes les semaines et le centre a pris le temps de nous faire le suivi des actions entreprises dans les douze établissements où nous avons constaté des situations de violence inacceptables. Il semble que le tout a bien été pris en charge, à vous de nous informer si ce n'est pas le cas. Je vous réitère l'importance de communiquer avec nous si votre direction ne fait pas de suivis et/ou de corrections afin d'éliminer le danger autant physique que psychologique de chacune des déclarations d'évènement..

Sur ce petit vent de positivisme, je vous souhaite à tous un très beau Noël avec les gens que vous aimez et surtout un superbe et précieux moment d'arrêt qui vous permettra de débiter cette nouvelle année 2025 en force!

Isabelle Gariépy, présidente

DANS CE  
NUMÉRO :

➤ Assurances collectives aux couleurs de Beneva	2
➤ Tableau des primes d'assurances collectives 2025	3
➤ Résultats de la consultation FSE sur les incivilités en milieu scolaire	4

➤ Comité de perfectionnement des maitres	6
➤ Engagements à temps plein 2024-2025 (suite)	7
➤ Modification au RREGOP	7
➤ Modification de la loi 37	8

# beneva

**Renouvellement au 1<sup>er</sup> janvier 2025**

---

Nous désirons vous informer que le dépliant « Votre régime En un coup d'œil » indiquant la tarification et les détails contractuels applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 est maintenant disponible.

Veuillez noter que ce document est également accessible sur le site Web du SERV sous Assurances dans l'onglet Dossiers ou en cliquant sur le lien ci-dessous :

[Dépliant français](#)

---

## Documents aux couleurs de Beneva

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les documents contractuels qui étaient aux couleurs de SSQ Assurance et d'autres documents administratifs passeront progressivement aux couleurs de Beneva.

---





## Renouvellement d'assurances collectives 2025

**TABLEAU DES PRIMES PAR 14 JOURS  
TAUX AU 2025-01-01**

	Individuel	Monoparental	Familial
<b>RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE</b>			
<b>Base obligatoire</b>	70,08 \$	105,13 \$	175,20 \$
<b>Facultatif 1</b>	4,38 \$	6,59 \$	10,96 \$
<b>Facultatif 2</b>	8,19 \$	12,28 \$	20,46 \$
<b>Facultatif 3</b>	21,20 \$	31,80 \$	53,00 \$
<b>Facultatif 4</b>	4,84 \$	7,28 \$	12,13 \$
<b>Personne adhérente exemptée</b>	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
<b>RÉGIME DE SOINS DENTAIRES</b>	16,24 \$	24,69 \$	40,94 \$
<b>RÉGIME D'ASSURANCE SALAIRE DE LONGUE DURÉE</b>	1,348 % du traitement		
<b>RÉGIME D'ASSURANCE VIE</b>			
<b>Vie de base de la personne adhérente</b>			
10 000 \$ de protection	0,37 \$		
25 000 \$ de protection	1,48 \$		
<b>Vie additionnelle de la personne adhérente et de la personne conjointe</b> (par 1 000 \$ de protection, selon l'âge de la personne adhérente)			
Moins de 30 ans	0,013 \$		
30 à 34 ans	0,014 \$		
35 à 39 ans	0,019 \$		
40 à 44 ans	0,026 \$		
45 à 49 ans	0,041 \$		
50 à 54 ans	0,068 \$		
55 à 59 ans	0,119 \$		
60 à 64 ans	0,166 \$		
65 à 69 ans	0,235 \$		
70 à 74 ans	0,293 \$		
75 ans ou plus	0,632 \$		
<b>Vie de base de la personne conjointe</b>			
10 000 \$ de protection	0,56 \$		
20 000 \$ de protection	1,12 \$		
<b>Vie de base des enfants à charge</b>			
5 000 \$ de protection	0,24 \$		
10 000 \$ de protection	0,48 \$		

## Notes :

- 1) La prime indiquée pour le régime d'assurance maladie de base obligatoire comprend, s'il y a lieu, la part employeur. La prime payée par la personne adhérente correspond donc à la prime indiquée réduite, s'il y a lieu, de la part employeur.
- 2) Pour le régime d'assurance maladie, la prime de chacun des régimes facultatifs choisis par la personne adhérente doit être ajouté à la prime du régime de base obligatoire afin de déterminer la prime totale payée par la personne adhérente.
- 3) Il n'y a aucun congé de primes applicable.
- 4) Lorsque la tarification est établie en fonction de l'âge, le taux qui s'applique pour toute la durée d'une année civile est déterminé à partir de l'âge atteint par la personne adhérente au 1<sup>er</sup> janvier de cette année civile.
- 5) La taxe de vente de 9 % doit être ajoutée à ces primes.

**O**ffensive  
**P**rofessionnelle et  
**P**édagogique

**Nos profs,**  
**NOTRE DEVOIR.**

**RÉSULTATS**

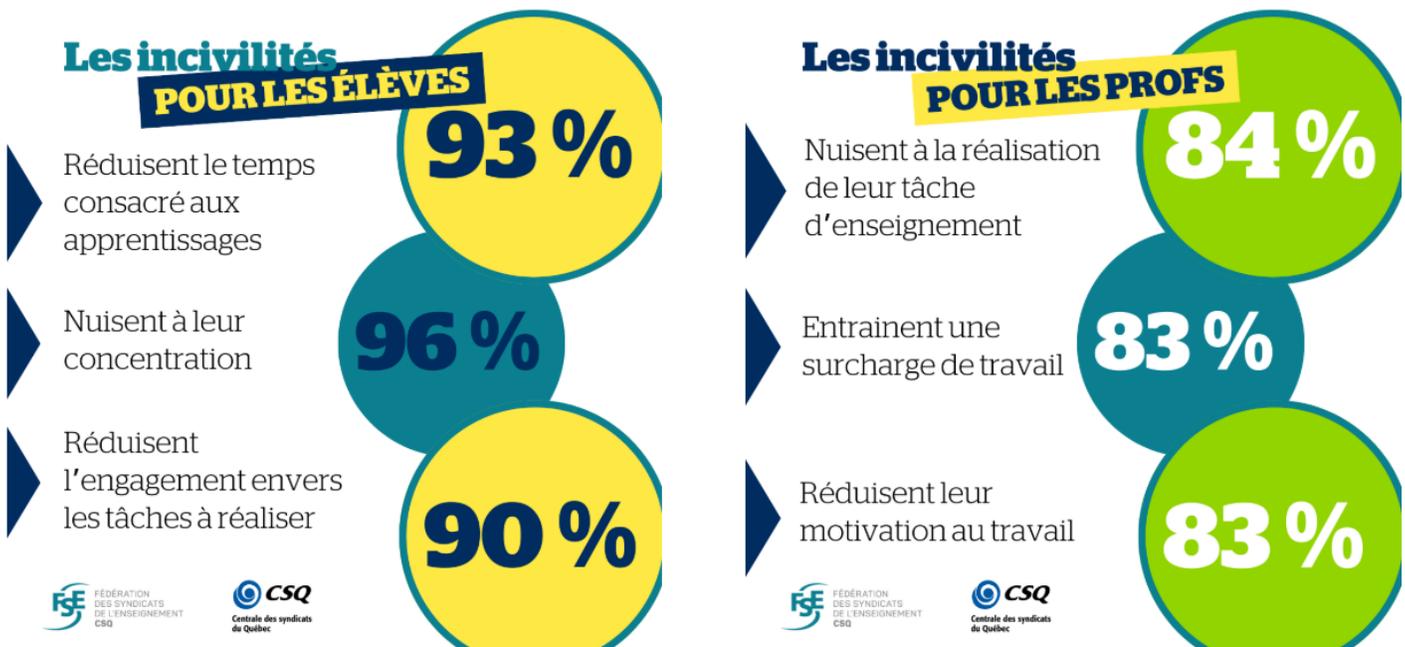
**La FSE-CSQ vous consulte**  
Les incivilités  
en milieu scolaire





## Offensive professionnelle et pédagogique / Les résultats de consultations

À l'automne 2024, la FSE-CSQ a sondé ses membres sur les incivilités en milieu scolaire. Plus de 7000 enseignantes et enseignants se sont prononcés. Voici les faits saillants de cette consultation.



Les quelque **7 000 enseignants** sondés ont identifié les comportements incivils suivants comme étant les plus souvent rencontrés :

-  les incivilités verbales
-  les dérangements
-  les incivilités non verbales
-  le manque de considération



**30,2%**



Près d'un enseignant sur trois (30,2 %) est victime d'incivilités de la part de parents d'élèves au moins une fois par mois.




Dans les **2 dernières années**,

**83%**

des enseignants ont observé une **augmentation** des incivilités dans leur établissement.




**75 %** des enseignants estiment que les incivilités représentent un problème important ou très important dans leur établissement.

**Important** > **75 %**







**Plus de 56 % des profs sont victimes d'incivilité minimum 1 FOIS PAR JOUR!**

**!** Au préscolaire et au primaire, la proportion atteint même **63 %!**




**Moyens susceptibles de faire une différence sur les incivilités**

**RECOMMANDÉS PAR LES PROFS** 

- Enseigner les comportements attendus et sensibiliser sur l'importance d'agir avec civilité
- Appliquer des sanctions envers les élèves qui font preuve d'incivilités répétées
- Prévoir des actions réparatrices ou des travaux communautaires pour les élèves qui font preuve d'incivilités répétées
- Offrir des formations sur le civisme aux élèves, accompagnés de leurs parents, au besoin




**Moyens susceptibles de faire une différence sur les incivilités**

**NON RECOMMANDÉS PAR LES PROFS** 

**Le vouvoiement**  
Seulement 5,7 % des profs l'ont identifié comme l'un des moyens efficaces de lutter contre les incivilités

**L'uniforme**  
Encore moins populaire, recueillant l'appui de seulement 5 % des enseignants







**Comité de perfectionnement des maitres (CPM) :  
Sommes décentralisées dans chaque école pour 2024-2025**



Vous êtes invités à vérifier le montant décentralisé dans votre école, pour l'année scolaire 2024-2025, qui devrait être inscrit dans le budget et dans l'entente des modalités de votre comité de perfectionnement des maitres. Vous trouverez ci-dessous le tableau des sommes décentralisées dans les écoles ainsi que le nombre d'enseignants équivalent temps plein de votre école incluant les enseignants spécialistes. Si vous constatez une erreur dans la somme décentralisée dans votre école ou pour le nombre d'enseignants d'équivalent temps plein, veuillez communiquer avec le syndicat.

\*Montant disponible : 160 080 \$

\*Montant réservé—CPM centralisé (15 %) 24 012 \$

\*Montant décentralisé—CPM école (85 %) 136 068 \$

\*Montant approximatif par enseignant : 204 \$

À noter que les informations seront transmises au Service des ressources financières qui feront le suivi au niveau des transferts budgétaires.

Nom de l'école	Nombre d'enseignants	Montant décentralisé
À l'Orée-du-Bois	14	2 856 \$
Auclair	21	4 284 \$
Brind'Amour	28	5 712 \$
Cuillierrier et Ste-Marthe	19	3 876 \$
de l'Épervière	24	4 896 \$
de l'Hymne-au-Printemps	26	5 304 \$
de la Riveraine/St-Zotique	27	5 508 \$
de la Samare	23	4 692 \$
des Canotiers	14	2 856 \$
des Légendes	33	6 732 \$
des Étriers	29	5 916 \$
des Orioles	29	5 916 \$
du Papillon-Bleu	50	10 200 \$
du Val-des-Prés	20	4 080 \$
Écoles de Coteau-du-Lac	39	7 956 \$
François-Perrot	28	5 712 \$
Harwood	30	6 120 \$
José-Maria	9	1 836 \$
La Perdriolle	18	3 672 \$
Léopold-Carrière	31	6 324 \$
Marguerite-Bourgeois	19	3 876 \$
Notre-Dame-de-la-Garde	9	1 836 \$
Notre-Dame-de-Lorette	28	5 712 \$
<b>SEJ (à déposer dans 139-1-26320-300)</b>	2	408 \$
Sainte-Madeleine	27	5 508 \$
Saint-Michel	23	4 692 \$
Saint-Thomas	27	5 508 \$
Virginie-Roy	20	4 080 \$
<b>Total :</b>	<b>667</b>	<b>136 068 \$</b>

# Félicitations aux enseignantes et enseignants ayant obtenu leur poste à temps plein pour l'année scolaire 2024-2025!

(suite de L'Informel de septembre 2024, Volume 33, no. 1)

Le Comité exécutif du SERV tient à féliciter les enseignantes et enseignants qui ont obtenu un poste au Centre de services scolaire des Trois-Lacs.

NOM	CHAMP	ÉCOLE
Beulne Véronique	Adaptation scolaire	Virginie-Roy/de la Riveraine
Boudreault Noémie	Adaptation scolaire	Marguerite-Bourgeoys
Côté Cindy	Anglais	Marguerite-Bourgeoys
Hartropp Miriam	Éducation Physique	François-Perrot
Guimaraes-Penido Gabriel	Musique	Notre-Dame-de-Lorette/ Virginie-Roy
Poirier Nancy	Primaire	Des Légendes



## Modifications au RREGOP



### Prolongation d'une retraite progressive

Une entente de retraite progressive est d'une durée d'un (1) à cinq (5) ans.

#### La nouvelle mesure :

- Possibilité de prolonger une entente de retraite progressive existante avant l'échéance initialement prévue de celle-ci;
- Pour les ententes se terminant au 30 juin 2024 et suivantes;
- La demande de prolongation doit être convenue par écrit au moins six mois avant l'échéance de l'entente initiale :
  - Mesure transitoire : pas de délai minimum de six mois pour les ententes dont **l'échéance initiale se termine entre le 30 juin 2024 et le 30 mars 2025;**
- La durée de la prolongation possible sera entre un (1) an et cinq (5) ans (possibilité de plus d'une prolongation), tout en s'assurant que la durée totale de l'entente (incluant la ou les prolongations) ne dépasse pas sept (7) ans.

#### À noter

- La nouvelle mesure vise une prolongation possible d'une entente de retraite progressive existante avant l'échéance de celle-ci;  
**Une entente écrite avec l'employeur doit être convenue avant le 31 décembre 2024** afin de respecter le délai de six mois pour une prolongation d'une entente se terminant au 30 juin 2025.

Exemple : Julie s'entend avec son employeur en décembre 2024 afin de prolonger de deux (2) ans son entente de cinq (5) ans avec échéance au 30 juin 2025, ce qui lui permettra de continuer de travailler tout en bénéficiant des avantages de la retraite progressive jusqu'au 30 juin 2027.

Pour toutes questions, n'hésitez à communiquer avec Véronique Lefebvre à [veronique@servaudreuil.net](mailto:veronique@servaudreuil.net).





## MODIFICATION DE LA LOI 37 : LOI SUR LE RÉGIME DE NÉGOCIATION DES CONVENTIONS COLLECTIVES DANS LES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

Le 28 janvier 2025, Sonia LeBel, présidente du Conseil du trésor, déposera un projet de loi qui modifiera le processus de négociation des secteurs public et parapublic. Selon elle, une réforme est nécessaire. Une modernisation afin de simplifier le processus qui nécessite bien sûr une plus grande souplesse. Nous devons être vigilants, car lorsqu'il est question de souplesse et de flexibilité c'est toujours à l'avantage de l'employeur! Elle souhaite entre autres revoir le rôle des représentants syndicaux afin de permettre des avancées et des règlements plus rapides!

Comme Centrale, nous avons décidé lors du dernier congrès de réaliser une réflexion sur la pertinence d'intervenir auprès du gouvernement afin d'assurer un processus de négociation plus efficace. Force est de constater que la réflexion sera courte et que nous interviendrons à ce sujet.

« Au moment où on se parle, on a plus de questions que de réponses. Qu'est-ce que ça signifie au juste de "moderniser" aux yeux du gouvernement? Parce que, nous aussi, on pense qu'on peut améliorer le régime de

négociation du secteur public. Or, comment le gouvernement se gouvernera-t-il pour ouvrir et apporter des modifications à la loi? Le fera-t-il avec l'apport du mouvement syndical, tout autant concerné? L'histoire ne nous montre pas exactement le bon exemple, disons-le franchement. Sommes-nous plutôt devant un gouvernement qui, n'ayant pas pu tirer toutes les ficelles comme il l'entendait pendant la dernière négociation, choisit de changer les règles unilatéralement et de se donner plus de pouvoirs? » mentionne Éric Gingras.



La CSQ fera évidemment les représentations nécessaires pour être entendue lors d'éventuelles consultations concernant des modifications au régime de négociation du secteur public.

Soyez à l'affut, car même si ce sujet semble très éloigné de votre quotidien, le tout influencera le déroulement de la prochaine ronde de négociation qui établira vos conditions de travail pour les années futures.

Isabelle Gariépy, présidente

  
 Le **SEPV** vous souhaite de  
 belles célébrations et un  
 joyeux temps des fêtes!  